



# Ury quoi?

N° 2014-08 – TRAVAUX

**En raison de la réfection de plusieurs caniveaux,**

**A compter du lundi 25 août 2014 et pendant toute la durée des travaux,**

**la circulation des véhicules sera d'abord interdite dans les 2 sens :**

-rue de la Mare, de l'intersection de la RD 152 jusqu'à l'intersection de la rue de Bessonville,

-rue Basse, de l'intersection de la RD 152 jusqu'à l'intersection de la rue Moque Souris.

**La circulation sera déviée dans les 2 sens comme suit :**

-rue de la Mare : par la rue de Bessonville,

-rue Basse : par la rue Moque Souris et la rue de l'Eglise.

**Pendant la durée de ces mêmes travaux, la circulation sera ensuite interdite dans les 2 sens de la rue de l'Eglise, de l'intersection de la RD 152 jusqu'à l'intersection de la rue Moque Souris.**

**Une déviation sera mise en place :**

-par la RD 63 pour les véhicules venant ou allant sur Achères la Forêt et

- par la rue Basse pour les riverains de la rue de l'Eglise, de la rue Moque Souris et du chemin du Fourneau.

**A l'issue de ces travaux, le sens de la circulation de la rue de l'Eglise sera modifiée (pour expérimentation dans un premier temps) comme prévu dans la réunion de quartier du 6 juin 2014. La date prévisible de cette modification est fixée au lundi 22 septembre toutefois, la date vous sera fermement communiquée par un « Ury Quoi » distribué début septembre.**

**Mise en place d' « un bateau »**

Durant la même période, pour permettre de **mettre en place « un bateau »** devant le n°23 de la rue de Fontainebleau, **une circulation alternée sera mise en place**, régulée par des feux tricolores.

Aussi, pendant la durée de ces travaux **le stationnement sera interdit du n° 19 au n°25 de la même rue et du n° 18 jusqu'à l'intersection de la rue de la Mairie.**

**Les arrêtés du maire n° 41 – 42 - 43 /2014 du 14 août 2014 sont consultables sur le site [www.ury.fr](http://www.ury.fr)**